

Vos droits voisins sont calculés sur base de la valeur des enregistrements auxquels vous avez participé, du rôle que vous avez interprété dans l'enregistrement mais aussi de la participation déclarée par les autres artistes à cet enregistrement. Le casting complet d'un enregistrement a donc une influence sur le calcul de votre part de droits. Si vous constatez une erreur dans le casting d'un enregistrement auquel vous avez participé, vous pouvez le signaler. La procédure suivie par PlayRight se trouve ci-après. Vous pouvez utiliser le formulaire « signaler une erreur de casting » au bas du présent document.

CASTING COMPLET D'UN ENREGISTREMENT

En tant que membre, vous pouvez voir via le portail le « full cast » (ou composition complète) d'un enregistrement. Vous pouvez donc voir qui d'autre a déclaré une participation à l'enregistrement

Dans l'onglet «Droits», vous pouvez voir le casting de l'enregistrement au moment du calcul. Il est important de noter, cependant, que PlayRight est parfois obligé de lier plusieurs enregistrements d'un même « track » à un seul « track » sur les listes de diffusions (ou de ventes). En effet, les listes diffusions (ou de vente) n'indiquent parfois pas de quelle version il s'agit. Plutôt que de ne rien calculer du tout, nous lions alors différentes versions à la seule version de la liste de diffusion (ou de vente). Cela donne souvent lieu à un casting qui couvre plusieurs versions.

Il est possible que vous remarquiez qu'il y a des noms dans le casting qui, selon vous, ne devraient pas y être, ou pour lesquels vous avez des objections ou des remarques.

SIGNALER UNE ERREUR DANS LE CASTING

Si vous constatez une erreur dans le casting d'un enregistrement auquel vous avez participé, vous pouvez la signaler avec une justification en contactant votre gestionnaire de dossier.

- via son adresse e-mail ou via members@playright.be ;
- par la poste à PlayRight s.p.r.l - Boulevard Belgica 14 - 1080 Bruxelles.

Le signalement d'erreur ne sera pas accepté par téléphone.

Il est important que vous précisez la nature de la participation que vous contestez.

La plainte peut être :

- la contestation de la participation de l'artiste X à un enregistrement ;
- la contestation du rôle joué (A-B-C) dans un enregistrement par l'artiste X ;
- la contestation de l'instrument joué par l'artiste X dans un enregistrement.

Il est également possible que vous doutiez d'un certain rôle pour toutes les enregistrements d'un certain artiste principal. Vous pouvez également le signaler.

PROCÉDURE PLAYRIGHT

PlayRight suit la procédure suivante pour vérifier si une prestation donnée a été déclarée fautivement (A-B-C, instruments) ou indûment.

Étape 1 – Contacter le (ou les) artiste(s) concerné(s)

PlayRight contactera la (les) personne(s) concernée(s) dont la participation est contestée, à condition que PlayRight dispose des coordonnées nécessaires (email ou adresse).

Nous ne communiquons pas qui est à l'origine de ce signalement d'erreur.

La communication offre trois possibilités à la personne concernée :

1. Reconfirmer la participation avec les preuves nécessaires ;
2. Confirmer que la participation peut être supprimée ;
3. Reconfirmer la participation mais en modifiant le rôle et/ou l'instrument.
4. La personne concernée a 3 mois pour répondre et confirmer l'une des 3 options ci-dessus.

Étape 2 - Traitement du retour d'information

A. Pas de réponse

Si la personne concernée ne répond pas à la communication, PlayRight procédera aux ajustements nécessaires :

1. Participation contestée (n'a pas participé à l'enregistrement) : en l'absence de réponse, la participation contestée sera supprimée. Elle ne donne plus aucun droit.

Conséquence : le montant des droits qui a été indûment payé sera récupéré lors d'une prochaine répartition. Si aucune récupération n'est possible, le montant peut être réclamé.

2. Rôle ou instrument contesté (n'est pas un A mais un C, a joué des claviers au lieu de violons) : en l'absence de réponse, la participation en question sera ajustée sur la base de ce que le plaignant a transmis.

Conséquence : le montant des droits qui a été indûment payé sera récupéré lors d'une prochaine répartition. Si aucune récupération n'est possible, le montant peut être réclamé.

Dans les deux cas, le plaignant est informé de l'état des choses. De la même manière, un message est envoyé à la partie dont la participation a été supprimée ou modifiée.

B. Réaction

S'il y a une réaction, il y a aussi 2 options :

1. Des preuves suffisantes sont fournies : ensuite, le message d'erreur est classé. Toutes les personnes concernées sont alors informées.

2. Les preuves fournies sont insuffisantes :

a. Pour la participation elle-même : alors la participation est supprimée. Elle ne génère plus aucun droit.

Conséquence : le montant des droits qui a été indûment payé sera récupéré lors d'une prochaine répartition. Si aucune récupération n'est possible, le montant peut être réclamé.

b. Pour le rôle ou l'instrument contesté (n'est pas un A mais un C, a joué du clavier au lieu du violon) : la participation en question sera ajustée sur la base de ce que le plaignant a soumis.

Conséquence : le montant des droits qui a été payé sera pris en compte sur la base des ajustements lors d'une prochaine répartition. Si aucune récupération n'est possible, le montant peut être réclamé.

C. Pas de réponse

Après le contrôle de PlayRight, il apparaît que la participation/le rôle/l'instrument contesté a été enregistré à tort et n'a pas été déclaré par la personne concernée. Dans ce cas, PlayRight informera la personne dont la participation est contestée qu'elle sera supprimée car elle a été enregistrée à tort (et donc non déclarée par elle).

Il/elle a encore la possibilité de faire une déclaration AVEC des preuves valables et suffisantes dans un délai de 3 mois.

1. La prestation est supprimée : si après 3 mois PlayRight n'a pas reçu une déclaration avec des preuves suffisantes ou valides.

Conséquence : le montant des droits qui a été indûment payé sera récupéré lors d'une prochaine répartition. Si aucune récupération n'est possible, le montant peut être réclamé.

Les droits indûment payés seront récupérés lors d'une prochaine répartition. Pas de compensation possible ? Les droits peuvent alors être récupérés.

2. Le signalement d'erreur est classé : si après 3 mois PlayRight a reçu une déclaration avec des preuves suffisantes et valables. PlayRight vous informera, vous le plaignant, du résultat de l'enquête et le rapport de signalement d'erreur sera classé.

Conséquence : le montant des droits qui a été payé sera pris en compte sur la base des ajustements lors d'une prochaine répartition. Si aucune récupération n'est possible, le montant peut être réclamé.

HIÉRARCHIE ET POIDS DES PREUVES À APPORTER

Toutes les preuves ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Une combinaison de preuves est parfois nécessaire.

ÉLÉMENTS DE PREUVE POSSIBLES	COMBINAISON DE PREUVES
1. Un contrat duquel nous pouvons constater une participation. Cela concerne les participations en tant que rôle A, B ou C. Dans le cas d'un rôle A, le contrat de l'artiste ou une preuve de la réception de royalties	Suffisante en soi comme preuve
2. Une déclaration du producteur (financier ou artistique) impliqué	Est en soi une preuve suffisante, sauf si le déclarant est lui-même le producteur, auquel cas une déclaration de l'artiste principal est requise.
3. Une facture ou une preuve de paiement	Pas suffisant en soi, seulement en combinaison avec 1, 2, 4, 5 ou 6.
4. La pochette du CD (la partie avec les crédits)	Pas suffisant en soi, seulement en combinaison avec 1, 2, 3, 5 ou 6.
5. Une déclaration de l'artiste principal	Suffisante en soi comme preuve
6. Une déclaration des autre(s) participant(s) non-featured artist(s)	Pas suffisant en soi, seulement en combinaison avec 1, 2, 3, 4 ou 5.

Veuillez nous signaler l'erreur de casting par écrit à l'aide du formulaire ci-dessous et nous l'envoyer par poste ou e-mail.

Numéro d'affiliation

Date

Nom

Prénom

Email

GSM

TITRE DE L'ENREGISTREMENT	NOM DU DÉCLARANT	PRESTATION CONTESTÉE (A,B, C OU INSTRUMENTS)	MOTIVATIONS

Nous vous remercions d'avoir signalé une possible erreur. Vous contribuez ainsi à l'amélioration de notre base de données. PlayRight donne suite à votre signalement d'erreur conformément à la procédure « signaler une erreur de casting ». Vous la trouverez ci-dessus.